

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 11 septembre 2019 de MM. Olivier Gurtner, Alfonso Gomez, Morten Gisselbaek, Régis de Battista et Daniel Sormanni: «Des poumons pour Genève».

Rapport de M^{me} Uzma Khamis Vannini.

Cette motion a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de sa séance du 14 octobre 2019. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 6 et 27 novembre et 11 décembre 2019 ainsi que le 19 février 2020, sous la présidence de M. Morten Gisselbaek. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie chaleureusement pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les effets du réchauffement climatique et constatant l'urgence climatique;
- que Genève a connu deux épisodes de canicule durant l'été 2019, qui engendrent plusieurs dangers pour la santé, notamment des coups de chaud, de l'irritabilité et une déshydratation aiguë;
- les inégalités face à la chaleur, le quartier des Pâquis ne comptant que 6% d'espaces verts et celui de la Cluse-Philosophes que 9%, tandis que le quartier de Champel-Roseraie en compte 45%;
- que la Ville de Genève est propriétaire de nombreux logements réalisés ou en projet;
- que le plan stratégique de végétalisation (PSV) ne mentionne aucunement les problématiques liées au logement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer une stratégie 2030 pour imposer de nouvelles directives de construction qui empêchent la formation d'îlots urbains de chaleur et favorisent le refroidissement.

Séance du 6 novembre 2019

Audition de M. Olivier Gurtner, motionnaire

M. Gurtner relate que la motion a pris forme suite à la présentation du plan stratégique de végétalisation (PSV).

Les motionnaires se sont référés aux deux épisodes de canicule que Genève a connus en été 2019 et qui ont révélé des écarts de température importants entre certains quartiers de la Ville.

Ces inégalités face à la chaleur s'expliquent en partie par les disparités qui existent en termes d'espaces verts.

Or, ces dernières années, la municipalité a mené des projets d'aménagement sans suffisamment prendre en compte cette situation.

Au final, certaines réalisations manquent de végétation et d'autres ont abouti à d'importants élagages d'arbres.

Ce manque d'intérêt pour la conservation et la promotion des espaces verts est problématique car la formation d'îlots urbains de chaleur engendre plusieurs dangers pour la santé, notamment des coups de chaud, de l'irritabilité et une déshydratation aiguë.

Il en résulte des inégalités au sein même de la population puisque les personnes âgées et peu fortunées sont les plus vulnérables face aux pics de chaleur.

Le motionnaire finit par indiquer que, devant ces enjeux de santé publique, la motion M-1461 demande au Conseil administratif d'élaborer une stratégie qui anticipe la formation d'îlots urbains de chaleur sur le territoire municipal. La question de la conservation du patrimoine arboré devra être intégrée dans les projets d'aménagement et de construction. Enfin, le Conseil administratif devra recourir autant que nécessaire contre les abattages d'arbres prévus par le Canton.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si la motion prévoit la création de fiches (méthode Stratus) permettant d'évaluer les urgences et les besoins pour les espaces verts.

M. Gurtner estime pertinent d'intégrer cette question à la motion.

Une commissaire soutient la proposition d'instaurer une réglementation intégrant des taux d'espaces verts dans tous les projets architecturaux.

M. Gurtner confirme que la motion prévoit d'intégrer le patrimoine arboré dans les projets d'aménagement, tant au moment de leur conception que durant la phase d'appel d'offres.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur les inégalités face à la chaleur figurant dans la motion.

M. Gurtner indique que la souffrance liée à la chaleur n'est pas la même selon le quartier dans lequel on vit. Ces différences s'expliquent par les disparités qui existent en termes de qualité et de densité des espaces verts.

Une commissaire trouve que l'invite de la motion manque de précision.

M. Gurtner note que l'invite de la motion peut être détaillée par le biais d'un amendement.

Un commissaire rejoint le constat des motionnaires sur le manque de considération du Conseil administratif pour la préservation du patrimoine arboré. En ce sens, il souhaite intégrer l'exemple des abattages d'arbres au quai du Seujet dans les considérants de la motion.

Un commissaire aimerait connaître l'avis des motionnaires sur le pourcentage idéal d'espaces verts par quartier.

M. Gurtner estime que chaque quartier devrait compter 20% d'espaces verts.

Un commissaire demande quelles solutions permettraient d'atteindre ce pourcentage.

M. Gurtner considère que la Ville devrait évaluer la possibilité d'intégrer des squares végétalisés dans ses projets d'aménagement. Cela dit, la promotion des espaces verts doit s'étudier au cas par cas.

Un commissaire aimerait savoir comment s'opère l'entretien des toits végétalisés.

M. Gurtner note que la Ville dispose de règles d'entretien d'usage.

Une commissaire propose l'audition du service cantonal qui autorise les abattages et élagages d'arbres. Le manque de considération des autorités pour les arbres qui se trouvent le long du quai du Seujet est difficilement compréhensible étant donné que les interventions des Services industriels de Genève (SIG) peuvent être déplacées de quelques mètres. Il serait également intéressant d'entendre M. Pagani sur les possibilités de recourir contre les projets cantonaux qui ne tiennent pas compte de la préservation du patrimoine arboré. Au vu de ces enjeux de santé publique, l'invite de la motion devrait être plus explicite.

Un commissaire estime important d'auditionner M. Hodgers sur l'abattage des arbres du quai du Seujet. Alors que la majorité de la commission des travaux et des constructions était favorable à leur maintien, les services auditionnés ont répondu qu'un tel changement engendrerait des surcoûts et que l'autorisation

d'abattage avait déjà été délivrée. Il propose également l'audition de l'association Urbamonde qui est engagée dans les thématiques de développement durable dans les milieux urbains.

Un commissaire aimerait savoir à qui s'adresseront les directives de construction visant à empêcher la formation d'îlots urbains de chaleur.

M. Gurtner précise que la motion vise en premier lieu le département des constructions et de l'aménagement (DCA). La haute fonction publique a de la peine à considérer les enjeux de maintien des espaces verts.

Un commissaire demande si la motion ne va pas à l'encontre de la politique de densification voulue par la Ville et le Canton.

M. Gurtner tient à préciser qu'il soutient la construction de logements. Le problème est que les derniers projets d'aménagement réalisés par la Ville n'ont pas pris en compte la problématique de la végétalisation.

Un commissaire propose l'audition de M. Barazzone qui est le magistrat en charge du Service des espaces verts (SEVE).

Une commissaire rappelle que M. Barazzone a renvoyé la responsabilité des abattages d'arbres au DCA.

Un commissaire soutient, pour sa part, l'audition de M. Hodgers.

La même commissaire suggère l'audition du groupe intitulé «Genève se construit à la tronçonneuse» qui a répertorié les arbres abattus en ville de Genève.

Votes

Le président met au vote l'audition de M. Hodgers accompagné du responsable signataire des autorisations d'abattage d'arbres.

L'audition est acceptée à l'unanimité de la commission.

Le président met au vote l'audition de M. Pagani.

L'audition est acceptée à l'unanimité de la commission.

Le président met au vote l'audition de représentants d'Urbamonde.

L'audition est acceptée par 12 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG) et 3 abstentions (PLR).

Le président met au vote l'audition de M. Barazzone.

L'audition est acceptée par 10 oui (2 MCG, 1 UDC, 2 PLR, 2 PDC, 1 Ve, 2 EàG) contre 4 non (S).

Le président met au vote l'audition de représentants du groupe «Genève se construit à la tronçonneuse».

L'audition est acceptée par 9 oui (2 PDC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG) contre 3 non (2 MCG, 1 UDC) et 3 absentions (PLR).

Séance du 27 novembre 2019

Audition de M^{mes} Carole Favre et Martine Cavalari et de M. José Lillo, membres de «Genève se construit à la tronçonneuse»

M. Lillo relate que la plate-forme interactive «Genève se construit à la tronçonneuse» a été créée suite aux nombreux épisodes d'abattages d'arbres qu'a connus Genève ces derniers mois.

Le désastre que représente le chantier des Allières a convaincu plusieurs citoyennes et citoyens de se réunir pour dénoncer la politique de la Ville et du Canton en matière d'urbanisme.

Le manque d'intérêt pour la préservation d'arbres centenaires démontre l'incapacité des autorités à répondre à la crise du logement sans détruire le patrimoine naturel. La gestion des projets urbanistiques doit complètement être revue afin d'arrêter le massacre écologique en cours.

M^{me} Cavalari rapporte quant à elle qu'il n'y a pas de plafonds refroidissants dans l'unité bébé, où sa petite fille était hospitalisée pour détresse respiratoire. Cette situation l'a convaincue de rejoindre la plate-forme.

M. Lillo précise que ladite plate-forme a pour but de recenser les arbres abattus ou annoncés à l'abattage sur le territoire genevois. Elle invite toute personne présente sur Facebook à publier des photographies des arbres abattus ou condamnés afin de rendre compte à large échelle de la politique d'urbanisme actuellement menée.

Alors que l'urgence climatique est indéniable, il est hallucinant que les autorités n'essaient pas de mener des projets d'aménagement sans tenter de préserver le patrimoine arboré. Un expert invité dans une émission de la Radio Télévision Suisse (RTS) a révélé que les arbres plantés en ville sont jetables. Le terrain ne permet pas qu'ils se développent normalement. Passé quelques années, il faut déjà les remplacer.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait entendre des propositions permettant aux politiciens de sauver les arbres genevois.

M^{me} Favre propose aux politiciens de vérifier que les projets d'aménagement et de construction ne prévoient pas d'abattage d'arbres. Le Conseil municipal doit avoir la possibilité d'imposer aux architectes mandatés par la Ville de préserver le végétal existant. Il serait également pertinent de stopper les constructions de parkings souterrains qui vident les sols de leur substance naturelle et détruisent la pleine terre, ce qui empêche d'y faire pousser correctement des arbres, à cause du manque de profondeur en sous-sol pour le développement des racines.

Le groupe «Genève se construit à la tronçonneuse» pointe les incohérences des autorités politiques en matière d'aménagement. Il appartient aux élus d'agir pour empêcher la construction de projets qui ne tiennent pas compte de la préservation des arbres.

Un commissaire précise que la commission des travaux et des constructions essaie de voter des projets de façon pragmatique. Le problème est que le Conseil municipal vote majoritairement pour des projets qui prévoient des abattages d'arbres.

M^{me} Cavalari aimerait savoir ce qu'a voté le commissaire pour le projet de parking Clé-de-Rive.

Le commissaire répond qu'il s'est abstenu.

Une commissaire aimerait savoir depuis quand le groupe existe.

M^{me} Cavalari lui indique que le groupe a été créé en été 2019.

La même commissaire souhaiterait connaître les derniers recensements d'arbres abattus ou annoncés à l'abattage.

M^{me} Cavalari rapporte qu'une dizaine d'arbres centenaires vont être abattus à Thônex alors que les autorisations n'ont pas encore été délivrées.

M. Lillo remarque que les abattages annoncés dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)* justifient souvent les abattages d'arbres par le risque d'accident. Il serait pertinent que la Cour des comptes (CdC) se penche sur les diagnostics rendus par le SEVE. Plutôt que de constater le mauvais état de santé des arbres, il faudrait mettre en place des mesures de prévention. Un traitement et un suivi continu des arbres malades éviteraient d'avoir recours à leur abattage systématique. Par ailleurs, il est surprenant que les autorités n'aient pas pensé à aménager des zones d'ombres sur les espaces de jeux de la plaine de Plainpalais. Les enfants qui y jouent en été sont complètement exposés au soleil. Cet exemple démontre qu'une partie du monde politique est déconnectée de la réalité.

M^{me} Cavalari propose d'arroser les arbres genevois en période de canicule.

La même commissaire demande si les membres du groupe ont pu vérifier l'état de santé d'arbres abattus ou destinés à l'abattage.

M^{me} Cavalari précise qu'elle n'est pas une experte en la matière. En revanche, le Conseil municipal pourrait se pencher sur cette question.

M. Lillo propose à la commission d'auditionner des membres du SEVE.

M^{me} Favre aimerait comprendre pourquoi un arbre situé le long du quai des Berges a été abattu alors qu'il ne présentait pas de signes de faiblesse.

M^{me} Cavalari rapporte qu'un arbre a été tué par les scolytes dans le quartier de Vieusseux. Étonnamment, cet arbre n'a toujours pas été abattu.

Une commissaire considère qu'il est important d'entendre des groupes d'habitants qui ont à cœur de défendre les intérêts de la population. Dans ce cadre, elle aimerait savoir si la communication de la Ville en matière de gestion des végétaux est adéquate.

M^{me} Cavalari lui répond par la négative. La campagne d'information sur le projet du parking Clé-de-Rive ne mentionne pas le nombre d'arbres qui seront abattus.

M. Lillo rejoint cet avis. Le projet d'écoquartier de la Jonction est un exemple flagrant du manque de communication des autorités sur la préservation du patrimoine arboré. Ce manque de transparence discrédite la classe politique genevoise.

M^{me} Cavalari note que le quartier de Champel compte 45% d'espaces verts et celui des Pâquis 6%. Or, c'est sur le plateau de Champel que la Ville aménage une petite forêt.

Une commissaire souligne que l'aménagement d'une Ville doit prendre en compte des enjeux contradictoires. Il est parfois nécessaire d'abattre des arbres pour pouvoir construire des logements. En outre, il faut rappeler que la législation genevoise est stricte en matière d'abattage.

M^{me} Favre considère qu'il est possible de promouvoir une architecture qui respecte le végétal existant et de l'intégrer dans les projets.

Une commissaire rappelle que la majorité des grands arbres genevois ont été plantés au XIX^e siècle. Il est normal que la Ville plante des arbres plus petits. Il faudra attendre plusieurs décennies pour qu'ils atteignent leur taille adulte.

M. Lillo affirme que les arbres nouvellement plantés ont une durée de vie de 20 à 25 ans. Le sol n'est pas propice à leur développement. Il propose à la commission d'envoyer un tapuscrit à ce sujet.

M^{me} Favre note que les arbres n'ont pas de statut à Genève. Tant qu'ils n'en auront pas, ils seront considérés comme des objets jetables.

M. Lillo précise que la plate-forme essaie d'agir hors des sensibilités et des clivages politiques. Le but est de sensibiliser les autorités à la préservation du patrimoine arboré. Il est possible de construire du logement sans procéder à des abattages de masse. Ces arbitrages doivent être menés par les élus.

Un commissaire relève que les processus décisionnels des projets de constructions manquent de transparence. Il aimerait également connaître l'avis des auditionnés sur le projet des Vernets et le rapport de la CdC concernant l'abattage des arbres.

M^{me} Cavalari confirme que les communications de la *FAO* sur les abattages d'arbres manquent de clarté. Il est difficile d'obtenir des informations détaillées sur les autorisations.

M. Lillo rejoint ces propos. Il faut lire attentivement toute la *FAO* pour regrouper les informations sur les abattages.

M^{me} Cavalari trouve le projet des Vernets monstrueux.

M^{me} Favre rapporte qu'elle récolte des signatures pour une pétition contre un projet qui une fois de plus prévoit des abattages d'arbres (caserne des Vernets). La construction du parking souterrain va détruire la pleine terre et va également poser des problèmes environnementaux en empêchant le développement et la bonne santé des arbres qui y seront plantés. Enfin, il faut arrêter avec l'architecture minérale proposée par la Ville et les îlots de chaleur tels qu'Artamis, le Carré-Vert ou Pont-Rouge.

M. Lillo note que les auditionnés ont pu partager leurs constats lors de l'élaboration du rapport de la CdC.

M^{me} Cavalari aimerait savoir si le SEVE effectue des comptages d'arbres.

Un commissaire souhaiterait avoir des informations sur la situation des arbres de la cour du collège Voltaire.

M^{me} Cavalari lui répond qu'elle n'a toujours pas eu d'informations à ce sujet.

Un commissaire souhaiterait connaître l'avis des auditionnés sur la motion.

M^{me} Cavalari propose de réduire le délai d'action à 2025.

Un commissaire précise que le terme correct est arborisé, et non arboré.

Séance du 11 décembre 2019

Audition de M. Damien Varesano, ingénieur civil de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), et membre d'Urbamonde

M. Varesano énonce qu'il existe deux approches pour limiter les effets des îlots de chaleur urbains. La première consiste à réduire le phénomène.

A ce sujet, l'impact de la végétalisation, notamment des édifices, a fait l'objet de plusieurs études. Ces dernières ont démontré que ce type d'action contribue bel et bien à réduire la chaleur environnante par évapo-transpiration.

Son effectivité dépend de plusieurs facteurs, notamment de la composition du sol, de la nature de la végétation en place, de l'espacement des plantes et de la disponibilité en eau. Une végétalisation importante nécessite généralement des mesures d'adaptation du bâtiment (épaisseur du substrat et du système porteur, alimentation en eau, etc.) qui peuvent engendrer des coûts supplémentaires.

D'autres actions peuvent également être mises en place pour limiter les pics de chaleur en milieu urbain. On peut citer l'engazonnement des voies de tram et la création de places d'eau. La recherche scientifique se penche actuellement sur le rafraîchissement de l'air ambiant généré par l'eau des fontaines. Bien qu'il reste difficilement quantifiable, ce processus d'humidification a un impact positif concernant le rafraîchissement de l'ambiance climatique proche.

La seconde approche réside dans l'adaptation des groupes humains aux îlots de chaleur urbains. On peut alors imaginer de nombreuses techniques et installations permettant de se protéger de la chaleur.

Dans ce contexte et en mettant les habitant-e-s et utilisateurs au centre des processus de conception des espaces, il y a davantage de chance que les infrastructures mises en place soient bien utilisées et mieux adaptées. C'est à ce niveau qu'intervient l'association Urbamonde. Cette dernière accompagne la conception de projets d'habitat participatif et durable pilotés par des groupes d'habitants. Outre cette assistance technique, Urbamonde agit pour la mise en place d'un cadre financier législatif favorable au développement de ce type d'habitat qui place l'habitant au cœur de l'espace urbain.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur l'entretien des toits végétalisés.

M. Varesano énonce que les toitures végétalisées nécessitent un arrosage accru lors des périodes de sécheresse. Le substrat doit suffisamment être hydraté pour pouvoir favoriser le phénomène d'évapo-transpiration. D'autre part, la mise en

œuvre doit être réalisée dans les règles de l'art pour éviter que les racines créent des dégâts sur le bâtiment. Cela dit, on peut rester optimiste quant à la capacité des professionnels à adopter les comportements adéquats. Dans la mesure où les finances sont disponibles et les éléments techniques adéquats, la toiture végétalisée offre plusieurs avantages dans la mesure où son épaisseur est suffisante. Outre ses capacités à réduire la chaleur environnante, son substrat apporte une isolation thermique supplémentaire permettant de réduire la consommation en énergie du bâtiment.

Le même commissaire demande s'il existe des professionnels en toiture végétalisée à Genève.

M. Varesano ne peut pas apporter d'informations précises à ce sujet. Cela dit, il existe des associations, comme Terrasses sans frontières, qui font la promotion de la végétalisation et qui peuvent orienter les potentiels intéressés auprès de professionnels.

Le même commissaire rapporte le cas d'une ville dont la végétalisation massive des façades et des toitures avait eu pour effet de créer un brouillard quasi permanent.

M. Varesano affirme qu'il n'a pas connaissance de ce cas.

Un commissaire souhaiterait avoir des recommandations sur les matériaux à utiliser pour limiter la chaleur dans les bâtiments.

M. Varesano relate que les vitrages laissent plus facilement entrer la chaleur que les murs. Cela dit, les fabricants ont fait d'importants progrès en matière d'isolation thermique ces dernières années. Outre la pose de nouveaux vitrages, l'installation de brise-soleil ou de stores extérieurs peut également réduire l'impact de la chaleur dans un bâtiment. Le brise-soleil est une solution intéressante dans la mesure où ses lames inclinables réfléchissent le rayonnement solaire vers l'extérieur. Enfin, la ventilation nocturne permet d'évacuer la chaleur qui s'est accumulée dans un appartement durant la journée.

Un commissaire aimerait connaître les types de sol qui absorbent le mieux la chaleur.

M. Varesano indique que les surfaces perméables et/ou absorbantes (gazon, gravier, gorrh du Beaujolais) ont l'avantage de pouvoir stocker de fines pellicules d'eau. Ce type de sol est généralement utilisé pour les cheminements piétons. Pour ce qui est de la circulation motorisée, certains éléments en béton peuvent être engazonnés tout en garantissant une bonne portance.

Un commissaire demande si l'association Urbamonde a déjà été convoquée par le DCA pour définir l'aménagement d'un quartier.

M. Varesano lui répond par la négative.

Le même commissaire estime qu'il serait intéressant de faire appel à cette association pour le développement futur des quartiers.

M. Varesano note que l'association pourrait introduire le processus participatif dans la conception des projets et assurer de traiter cette problématique avec les futurs habitants et utilisateurs. L'idée serait de permettre aux futurs habitants d'apporter leurs idées pour s'adapter aux îlots de chaleur urbains et pour limiter leurs formations.

Le même commissaire aimerait avoir l'avis de M. Varesano sur un espace emblématique de la Ville.

M. Varesano regrette que la plaine de Plainpalais compte aussi peu d'arbres.

Le même commissaire souhaiterait connaître la vision d'Urbamonde sur la place des arbres en milieu urbain.

M. Varesano considère que les arbres doivent être revalorisés dans l'espace urbain. Ils sont à la fois des végétaux capables d'évapo-transpiration mais également des sources d'ombre permettant de s'abriter. Urbamonde a accompagné des coopératives d'habitation dans la réalisation de bâtiments dans l'écoquartier des Vergers à Meyrin. Cette démarche participative a résulté sur la maximisation de la présence d'arbres et plus généralement du tissu végétal dans les espaces extérieurs.

Un commissaire demande si la végétalisation de tous les toits des immeubles de la Ville est possible.

M. Varesano estime qu'une telle politique nécessiterait de mettre en œuvre de grands travaux. Les photos aériennes prises par le professeur Gilles Desthieux ont permis d'identifier les toitures plates pouvant accueillir des panneaux solaires. Ses travaux pourraient être repris pour réaliser un travail similaire concernant la végétalisation.

Le même commissaire aimerait connaître la quantité d'eau que nécessite une surface végétalisée par rapport à une surface de pleine terre.

M. Varesano ne peut pas fournir d'ordre de grandeur à ce sujet. Il faut tenir compte de la composition du sol et de sa capacité à stocker l'eau.

Une commissaire s'enquiert des possibilités d'intégrer des potagers dans les toitures végétalisées.

M. Varesano indique qu'il est difficile d'intégrer des potagers dans les toitures existantes. Souvent, ce type d'aménagement se limite à de petits espaces. Des solutions pourront plus facilement être trouvées au moment de la conception d'un projet. Cela dit, l'implantation d'un potager nécessitera d'augmenter l'épaisseur de la toiture pour garantir ses capacités de portance (entre 20 et 40 cm de béton armé). Enfin, contrairement à un potager, l'arbre a l'avantage d'offrir de l'ombre.

Un commissaire demande s'il existe des directives auxquelles la Ville peut se référer pour agir contre la formation d'îlots de chaleur urbains.

M. Varesano note qu'il existe plusieurs directives en matière d'isolation thermique pour la période hivernale. Les directives concernant l'isolation thermique des bâtiments en été mériteraient d'être améliorées et complétées. En l'état, le manque de règles précises à ce sujet amène les maîtres d'ouvrages à se référer aux labels. En complément à ces éléments techniques, les collectivités pourraient développer des projets d'habitat en collaboration avec les futurs utilisateurs. Ce processus participatif débouche souvent sur des solutions innovantes et durables.

Une commissaire estime que les pouvoirs publics devraient s'inspirer des architectures passées au moment de rédiger de nouvelles directives. Par exemple, les vieilles-villes européennes comprennent plusieurs fontaines, offrent de nombreuses zones d'ombres et favorisent les courants d'air.

M. Varesano note que les labels comprennent un ensemble de principes sur la gestion des problématiques estivales pour la construction des bâtiments. Ces principes peuvent être complétés à plusieurs niveaux, notamment celui des matériaux à utiliser. La façon de protéger les zones vitrées devrait également faire l'objet d'une directive plus détaillée.

Une commissaire souhaiterait avoir des précisions sur la cartographie des toitures de Genève.

M. Varesano précise qu'il n'a pas suivi le projet. Il faudrait contacter M. Gilles Desthieux pour avoir plus d'informations à ce sujet.

La même commissaire demande si la végétalisation des toitures doit être considérée comme une solution positive malgré les contraintes d'aménagement et d'entretien.

M. Varesano indique qu'il ne peut pas répondre de façon formelle à cette question. A titre personnel, il opérerait plus pour une bonne isolation thermique que pour un substrat végétalisé en toiture. Le concept de végétalisation peut être intéressant lors de la conception d'un projet de bâtiment.

La même commissaire aimerait avoir des exemples de fontaines dont la Ville pourrait s'inspirer.

M. Varesano évoque la fontaine des Tours de Carouge dont l'architecture de grande hauteur permet aux gouttes d'eau de rafraîchir l'air ambiant en été. De plus, elle offre une zone de baignade et possède des bancs à l'ombre des arbres plantés autour.

La commission remercie M. Varesano de sa venue.

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE), et de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel

M. Barazzone énonce que le PSV mis en place par le SEVE a pour objectif de renforcer la présence végétale en milieu urbain. Dorénavant, le patrimoine bâti et les espaces verts devront se développer ensemble pour limiter les effets du réchauffement climatique en centre-ville.

En plus de renforcer le maillage vert existant, il s'agira d'accompagner la densification urbaine par des projets de végétalisation. En ce qui concerne les abattages d'arbres, les débats actuels se trompent de cible. Il ne faut pas réduire cette question à la quantité d'arbres abattus car certains nouveaux aménagements ont un meilleur impact écologique que les aménagements précédents. Ainsi, le SEVE travaille actuellement sur le développement des surfaces foliaires. L'enjeu est d'assurer que les arbres aient suffisamment d'espace pour pouvoir se développer en milieu urbain. Dans ce cadre, une analyse du sous-sol a été réalisée pour identifier les zones propices à la plantation d'arbres. Le plan d'action du SEVE tient également compte des contraintes aériennes comme la présence de lignes de bus. L'ensemble du territoire de la Ville a été cartographié pour déterminer le potentiel écologique de chaque quartier.

M. Oertli tient à préciser que le bilan de plantation comptera toujours plus d'abattages que de replantations. La régénération naturelle fait que certains arbres naissent et poussent spontanément, dans les bois et les forêts de la ville notamment, sans qu'ils soient pour autant comptabilisés. Devant le manque d'objectivité de ce bilan, le SEVE préfère concentrer son travail sur les surfaces foliaires qui est un indicateur quantitatif plus pertinent qu'un comptage qualitatif du nombre d'arbres. Actuellement, l'enjeu est de trouver une méthode de mesure objective pour déterminer la surface foliaire des parcelles publiques et privées. Le SEVE rencontrera le Canton cette semaine pour identifier ces données.

M. Barazzone ajoute que le SEVE a commencé à poser des revêtements perméables en argilo-calcaire sur certains cheminements des parcs de la Ville. Outre ses qualités esthétiques, ce revêtement a pour avantage d'absorber plus facilement la chaleur.

M. Oertli rapporte que le plan climat de la Ville de Zurich donne beaucoup d'importance à l'implantation et à l'orientation des bâtiments et favorise ainsi le rafraîchissement de la ville. Cet exemple montre que la chaleur peut être limitée par différents types de mesures complémentaires.

Une commissaire aimerait connaître la marge de manœuvre de la Ville pour empêcher les coupes d'arbres prévues dans des projets de construction.

M. Oertli lui répond que le SEVE donne des préavis sur les requêtes d'abatages d'autres services concernant les parcelles propriété Ville de Genève. Il n'a pas son mot à dire en ce qui concerne les abatages prévus sur des terrains privés.

M. Barazzone rappelle que l'abattage des arbres se décide lors de l'élaboration des plans localisés de quartier (PLQ). Le Conseil administratif et le Conseil municipal ont la possibilité d'intervenir à ce moment-là.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si le DEUS est en contact avec le service cantonal chargé de délivrer les autorisations d'abatages.

M. Barazzone lui indique que le DEUS maîtrise uniquement la gestion des arbres présents dans les espaces verts publics de la Ville. Pour le reste, le DCA et les autorités cantonales sont compétents.

Une commissaire demande si les arbres présents en Ville ont une durée de vie moyenne de vingt ans.

M. Oertli lui répond par la négative. L'écart est cependant grand entre les arbres qui se trouvent dans un parc et ceux qui poussent en bordure de route. Ces derniers vivent moins longtemps en raison de conditions de vie précaires. Outre les problèmes liés à la mauvaise qualité du sol, ils doivent parfois faire face à des projets de réaménagements.

Une commissaire aimerait savoir comment sont mesurées les surfaces foliaires.

M. Oertli relève que ces surfaces sont mesurées par un drone qui identifie les zones de végétation.

Un commissaire constate que beaucoup d'arbres ne sont pas entretenus en Ville.

M. Barazzone conteste fermement cette affirmation. Le SEVE compte plusieurs arboristes et dendrologues chargés d'entretenir les arbres.

Le même commissaire rapporte que les arbres qui se trouvent à la descente de la Treille sont en mauvais état.

M. Oertli lui répond que ces arbres sont placés sous le contrôle du SEVE. L'état de la surface n'impacte par leur état de santé.

Le même commissaire aimerait comprendre pourquoi les arbres longeant le quai du Seujet n'ont pu être préservés.

M. Barazzone invite le commissaire à poser cette question à M. Pagani puisqu'il s'agit d'une question d'aménagement.

M. Oertli précise que ces arbres ont de toute façon une espérance de vie limitée due aux conditions de leur plantation.

Un commissaire souhaiterait avoir l'avis des auditionnés sur la motion.

M. Barazzone estime que le Conseil municipal devra établir des priorités car le territoire de la Ville n'est pas extensible. Ces priorités devront intervenir au moment de l'élaboration des projets de construction et d'aménagement.

Pour donner un exemple, la création d'un espace vert dans un préau scolaire peut mener à une réduction des aires de jeux. Il faut également garder à l'esprit que la végétalisation d'un toit a un coût financier important en termes d'aménagement et d'entretien.

Un commissaire demande si le phénomène de réchauffement climatique a impacté les modes de fonctionnement des services de la Ville.

M. Barazzone remarque que le DEUS n'a pas attendu les réactions de la population et des élus à propos des abattages d'arbres pour créer davantage d'espaces végétalisés et renforcer ceux qui existent en Ville. Un des enjeux du PSV est d'intégrer l'élément végétal au début de la conception de projets liés à l'aménagement du territoire municipal. Pour ce faire, le plan a rassemblé des données urbanistiques permettant d'identifier les potentiels de végétalisation secteur par secteur.

M. Oertli relève que le SEVE collabore avec le DCA dans le cadre de l'élaboration du projet d'aménagement de la pointe de la Jonction. Le service est intervenu en amont pour déterminer les arbres méritant d'être préservés.

Un commissaire souhaiterait connaître le nombre d'arbres abattus en Ville de Genève.

M. Barazzone lui répond que les statistiques sont en cours d'élaboration.

M. Oertli confirme que la Ville et le Canton travaillent ensemble pour récolter les données.

M. Barazzone précise que les chiffres ne comprendront pas tous les arbres qui ont poussé spontanément. Il faut également relever que le SEVE replante des arbres dès qu'il en a l'occasion.

M. Oertli ajoute que le SEVE sélectionne des essences mieux adaptées aux conditions climatiques actuelles.

Un commissaire demande si le SEVE travaille de concert avec des ornithologues.

M. Oertli lui répond par l'affirmative.

La même commissaire affirme qu'elle a lu une étude énonçant que la durée de vie moyenne d'un arbre en milieu urbain est de trente ans.

M. Oertli considère que les exigences minimales permettent aux arbres de vivre plus de trente ans en Ville de Genève.

La même commissaire aimerait connaître l'âge des gros arbres situés dans le secteur du futur parking Clé-de-Rive.

M. Oertli lui indique que ces arbres ont une centaine d'années.

La même commissaire craint que les bacs prévus en compensation de ces abattages ne permettent pas aux futurs arbres de vivre plus de cinquante ans.

M. Oertli souligne que le bilan du SEVE en matière de gestion des espaces verts est positif.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme (URB), et de M. Xavier de Rivaz, adjoint de direction au URB

M. Pagani affirme qu'il partage les préoccupations de la motion.

Depuis près de douze ans, le DCA met en place de la ventilation double flux dans les immeubles de la Ville et plante des arbres dans les cours intérieurs. Dans le cadre du plan d'action pour le climat, le département identifie les secteurs les plus chauds en période estivale. Dans un contexte de réchauffement climatique, la végétalisation de l'espace urbain permettrait de faire baisser les températures.

La présence d'arbres dans certains espaces aurait pour effet de créer une ventilation naturelle et d'humidifier l'air ambiant. Lorsque tous les points chauds auront été cartographiés, le DCA étudiera toutes les solutions possibles pour lutter contre les îlots de chaleur.

M. de Rivaz rappelle que le plan directeur communal (PDCom) adopté par le Conseil municipal en 2009 prévoyait un certain nombre de dispositions en matière de développement durable.

Dans un contexte de péjoration de l'environnement au détriment de la santé publique, la Ville s'était engagée à renforcer et accélérer les actions municipales conformes aux engagements d'Aalborg.

Afin d'assumer la responsabilité de protéger et préserver les biens naturels communs et dans la garantie d'un accès équitable à ceux-ci, la Ville de Genève s'était engagée à favoriser la biodiversité en intensifiant la présence et la diversité des espaces verts en milieu urbain; renforcer les critères environnementaux dans

la construction, la rénovation et la gestion de son patrimoine immobilier; mettre en relation les rives avec les quartiers environnants, multiplier les accès à l'eau et en assurer une meilleure accessibilité; garantir un taux d'espaces verts en application du plan d'utilisation du sol (PUS).

Au niveau de la planification et de la conception, la Ville s'était fixé comme objectifs de promouvoir dans le cadre d'opérations de densification des quartiers centraux une approche orientée vers le maintien de l'habitat et la qualité des espaces libres et accessibles aux habitants; optimiser les potentiels de la zone de développement à travers une approche qualitative de la densité; initier des projets et/ou des PLQ exemplaires sous l'angle de la durabilité.

Parmi les principaux PLQ de la Ville, celui de la Forêt prévoit de compenser sa densité élevée par la création d'un parc. La modification de la zone de Bourgogne prévoit également un certain nombre d'espaces non bâtis dont une grande partie sera végétalisée.

De plus, tous les PLQ comprennent une charte d'aménagement des espaces libres qui définit des règles en matière de plantation, d'éclairage public et de mobilité douce.

Dans le cadre de ses prérogatives et en tant que propriétaire, la Ville entend contrôler la stricte application des dispositions du PUS. Cet outil de compétence communale prescrit d'aménager une partie de la surface communale en espaces verts ou en espaces de détente: 35 à 40% de la parcelle, selon les secteurs. Sur les plus grandes parcelles (plus de 2000 m²), la moitié au moins doit être en pleine terre, pour pouvoir y planter des arbres et faciliter l'infiltration des eaux de pluie.

Dernier exemple en date, le PUS du quartier des Délices prévoit un taux d'espaces verts approchant les 50%.

En ce qui concerne le PSV, l'URB a collaboré avec le SEVE pour élaborer un certain nombre d'actions visant à accompagner la densification urbaine, renforcer le maillage vert existant et développer la nature en Ville. Les fiches adoptées par le Conseil municipal seront intégrées au prochain PDCOM. La question de la réduction des émissions de CO₂ sera bientôt traitée.

Plusieurs solutions seront étudiées, notamment celle de la mise en zone 30 de l'ensemble des quartiers de la Ville. La lutte contre le réchauffement climatique passera par la plantation d'arbres, rendue possible par des réductions de chaussée et/ou des déplacements de réseau en sous-sol. La question de la qualité du sol sera également prise en compte afin d'assurer une plus longue durée de vie aux arbres. La Ville continuera également de réaménager des cours intérieurs pour pouvoir y implanter des éléments végétalisés. Ce renforcement du maillage vert permettra de créer des îlots de fraîcheur et de rendre le quotidien des habitants plus agréable.

M^{me} Vasiljevic Menoud confirme que le PDCom prévoyait un certain nombre de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique. Malgré les efforts déployés depuis son adoption en 2009, les objectifs d'un développement durable sont toujours loin d'être atteints. Le nouveau plan reprendra un certain nombre d'éléments pour aller plus loin dans la concrétisation des mesures de renouvellement urbain. Il faut noter que le Conseil administratif a déposé plusieurs recours sur des autorisations de construire en vue de dénoyauter des cours. Or, le tribunal n'est pas entré en matière en l'absence de disposition légale à ce sujet. Pour renverser la donne, la Ville devra se doter d'instruments plus contraignants.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si le DCA compte compenser les places de stationnement qui seront supprimées dans les cours intérieurs pour y permettre la plantation d'arbres.

M. de Rivaz lui répond que l'URB envisage de créer des places de stationnement pour les véhicules deux-roues dans les étages inférieurs des parkings souterrains existants.

Une commissaire voudrait comprendre pourquoi le DCA ne souhaite pas entreprendre de surélévations d'immeubles dans le quartier des Pâquis.

M^{me} Vasiljevic Menoud souligne que le phénomène des îlots de chaleur est complexe. Même si les surélévations peuvent créer de l'ombre, elles peuvent également bloquer la circulation de l'air. Certaines actions menées actuellement dans le canton permettront de déterminer les mesures à mener pour lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur.

Une commissaire souhaiterait avoir des précisions sur les contraintes juridiques que peut susciter le dénoyautage des cours.

M. de Rivaz indique que certaines cours appartiennent à différents propriétaires. Le morcellement foncier a rendu le dénoyautage difficile à réaliser. Chaque cas est pour ainsi dire différent. L'action du Conseil administratif serait facilitée par une base légale plus claire.

Une commissaire demande si la végétalisation des toits des parkings a déjà fait l'objet de demandes de la part d'habitants.

M. de Rivaz lui confirme que la demande est énorme dans des quartiers denses comme celui des Pâquis.

M^{me} Vasiljevic Menoud relève que la végétalisation doit répondre à des contraintes d'épaisseur du sol et de statique. Le plan stratégique de végétalisation détermine les potentiels de plantation dans chaque quartier. Cette cartographie

permettra à la Ville d'intégrer des éléments végétaux dans les projets qui le permettent.

Un commissaire aimerait avoir une estimation des coûts supplémentaires qu'engendrera l'intégration d'espaces verts dans les projets d'aménagement.

M^{me} Vasiljevic Menoud ne peut pas répondre précisément à ce sujet. Les PLQ seront assortis d'une demande de crédit spécifique à l'aménagement d'espaces extérieurs.

M. de Rivaz note que la question des coûts sera étudiée au cas par cas. Il ne s'agit pas nécessairement d'envisager des investissements supplémentaires, mais de penser l'aménagement du territoire autrement. L'intégration du tissu végétal sera prise en compte au moment de l'élaboration des projets.

Un commissaire aimerait comprendre comment la Ville compte aménager plus d'espaces verts tout en préservant les places de stationnement.

M. de Rivaz précise que la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) prévoit de réduire fortement le trafic individuel dans la ceinture fauviste. Pour répondre à cette demande, la Ville de Genève cherche à réadapter un certain nombre de rues. Certains axes primaires seront rétrogradés en axes secondaires. En parallèle, la mise en œuvre du Léman Express devrait désengorger le trafic motorisé en centre-ville.

Une commissaire désirerait connaître la marge de manœuvre de la Ville en matière d'abattages d'arbres qui ne sont pas prévus dans les préavis.

M^{me} Vasiljevic Menoud relève que la Ville formule des préavis consultatifs. Elle ne peut que vérifier si les abattages d'arbres prévus dans les PLQ sont conformes au plan d'affectation.

M. de Rivaz ajoute que les actions de démolition et reconstruction en Ville ne prévoient pas souvent d'abattages d'arbres. Ceux qui figuraient dans le PLQ des Allières ont été validés par toutes les commissions d'évaluation.

Séance du 19 février 2020

Audition de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat en charge du Département du territoire (DT), accompagné de M. Patrik Fovsky, directeur du Service du paysage et des forêts à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

M. Hodgers considère que les éléments mis en avant dans la motion M-1461 sont pertinents.

Selon les dernières études scientifiques, le climat de Genève sera comparable à celui des Pouilles en 2070. Ce changement impliquera une réorganisation de l'agriculture, de la nature et de l'urbanisme.

Dès à présent, bon nombre d'arbres sont en détresse hydrique à cause du réchauffement climatique. Cela dit, l'usage de l'arbre urbain comme outil de protection contre les îlots de chaleur ne doit pas se restreindre aux nouveaux PLQ. En effet, les nouveaux quartiers ne représenteront qu'une part congrue de la ville de Genève en 2070. A ce jour, l'essentiel des immeubles est déjà bâti. A cela s'ajoute le fait que l'urbanisation du canton n'est responsable que de 5% des arbres abattus. En réalité, les PLQ cantonaux comptent plus de replantations que d'abattages.

Initié l'année passée dans le cadre du Plan climat cantonal, le projet Cool City a pour objectif d'élaborer une cartographie des quartiers prioritaires nécessitant la mise en place de mesures d'adaptation et de définir un catalogue d'actions pour réduire l'effet des pics de chaleur. L'enjeu de ce projet est d'évaluer l'applicabilité et l'efficacité de différents types de mesures (plantations d'arbres, aménagements de cours d'eau, maintien d'espaces en pleine terre, etc.) sur l'atténuation des effets des îlots de chaleur.

Parmi ces mesures, on peut relever qu'une rivière a été remise à ciel ouvert dans le futur quartier du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV). Par ailleurs, le Canton devra étudier les questions de disponibilité du sous-sol sachant que la taille des arbres en surface dépend de l'espace que peuvent occuper les racines. La création et le maintien d'arbres majestueux en milieu urbain impliquera une coordination entre les différents utilisateurs du domaine public.

Enfin, il semble nécessaire de clarifier la problématique des îlots de fraîcheur.

A moins de bénéficier de plusieurs hectares de forêt à proximité, l'effet de fraîcheur des arbres ne se situe que sous leur ombre. Les arbres abattus dans le quartier des Allières et de la Chevillarde n'apportaient donc aucun effet de fraîcheur pour le public. Or, le Conseil d'Etat estime que la nature en ville doit être accessible au plus grand nombre. Les mesures visant à limiter les effets du réchauffement doivent bénéficier à l'ensemble des usagers des espaces publics.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si le Canton prévoit de végétaliser les abribus.

M. Hodgers précise que cette problématique est de compétence municipale. L'initiative devra donc venir de la Ville de Genève. Le Canton est prêt à accompagner cette mesure.

M. Fouvy rapporte que les arrêts de tram de Bachet-de-Pesay sont déjà végétalisés.

M. Hodgers estime pertinent de se pencher sur la végétalisation des voies de tram.

Un commissaire aimerait avoir l’avis des auditionnés sur l’abattage massif d’arbres au quai du Seujet décidé par les SIG.

M. Hodgers affirme qu’il ne connaît pas assez ce dossier pour se prononcer. Malgré cela, il tient à souligner que l’essentiel des abattages est justifié. La plupart d’entre eux concernent des questions de sécurité. Cela dit, il est vrai que certains abattages de confort peuvent être évités. Tout est question de pesée d’intérêts. Le déplacement du chantier des SIG aurait eu un coût important.

M. Fouvy propose de répondre à cette question par écrit. Toutefois, à la demande de la majorité des membres de la commission, la motion a été finalement votée le soir même, sans sa réponse.

Un commissaire demande si le canton de Genève dispose de suffisamment d’agriculteurs pour être autosuffisant.

M. Hodgers lui répond par la négative. Il n’est pas possible de nourrir l’entier de la population genevoise avec les réserves agricoles disponibles sur le territoire.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur le plan élaboré par le Canton en matière de réchauffement climatique.

M. Fouvy énonce que le Canton a mandaté des spécialistes pour élaborer une carte de l’évolution climatique. Cette carte permettra aux communes de réfléchir sur les actions possibles pour lutter contre les îlots de chaleur. Elle sera disponible d’ici l’été prochain.

M. Hodgers ajoute que ce projet permettra de sensibiliser les urbanistes aux enjeux climatiques actuels et futurs. Les derniers étés à Genève ont montré qu’il existait de nombreuses inégalités en matière de chaleur d’un endroit à un autre.

Les variations de température entre communes et quartiers dépendent notamment des surfaces végétalisées, des points d’eau, des matériaux et couleurs utilisés sur les bâtiments et revêtements de sols. Une fois que la cartographie des îlots de chaleur sera réalisée, le Canton soutiendra la Ville de Genève dans ses efforts pour renforcer les espaces végétalisés sur son territoire.

M. Fouvy précise qu’il ne sera pas possible d’augmenter de manière substantielle le taux de canopée dans des quartiers minéraux comme celui des Pâquis. Cela dit, une augmentation de 3 à 4% peut déjà apporter un effet de fraîcheur à la population.

M. Hodgers note que la création d’îlots de fraîcheur en milieu urbain implique de faire des choix politiques. Des quartiers denses comme celui des Pâquis ne pourront pas accueillir des allées d’arbres sans suppression de places de stationnement. Or, ce sont ces allées d’arbres qui pourront offrir de l’ombre aux habitants en période de forte chaleur.

Un commissaire demande s'il est possible de planter des arbres majestueux dans un quartier comme les Pâquis.

M. Hodgers invite le commissaire à se référer au PSV mené par le SEVE. Il est clair que chaque mètre carré de la Ville est utilisé. L'augmentation de la canopée ne pourra se faire qu'aux dépens de l'espace public actuel. La population attend des élus qu'ils prennent les mesures nécessaires pour limiter les effets du réchauffement climatique.

M. Fouvy rapporte que le PDCOM du quartier Pôle Cornavin prévoit la plantation de grands arbres à certains endroits en pleine terre.

Un commissaire constate que le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur l'évolution du climat n'est pas approuvé par l'ensemble de la communauté scientifique. On donc peut se demander si les conclusions de ce rapport sont bien ancrées dans la réalité.

M. Hodgers précise que sa comparaison entre le climat de Genève et celui des Pouilles provient des conclusions d'une étude universitaire suisse. Par ailleurs, la grande majorité de la communauté scientifique internationale reconnaît un phénomène de réchauffement climatique planétaire d'origine anthropique. Il faut également noter que les précédentes prévisions du GIEC ont été confirmées. Le temps des discussions sur la part de l'activité humaine dans le réchauffement climatique est révolu. Aujourd'hui, il faut trouver des solutions concrètes pour limiter les effets de ce phénomène.

M. Fouvy confirme que le climat de Genève a déjà changé. Les températures et le nombre d'arbres en détresse hydrique sont en augmentation.

Un commissaire demande si le Canton réfléchit sur la mise en œuvre de mesures plus contraignantes pour sauvegarder et renforcer les surfaces végétalisées sur son territoire. On pourrait imaginer la création d'une taxe d'entrée au centre-ville pour les véhicules motorisés, la requalification de surfaces commerciales vides ou encore l'instauration de critères plus contraignants dans les concours d'architecture. Par ailleurs, on peut s'interroger sur la coupe d'arbres centenaires situés sur des parcelles privées sachant que le territoire manque déjà d'arbres en milieu urbain.

M. Hodgers rappelle que le groupe Ensemble à gauche a voté en faveur de PLQ prévoyant l'abattage d'arbres dans le but de concrétiser le droit au logement. On sait que le nombre de pendulaires a explosé ces vingt dernières années. Or, la plupart de ces pendulaires habitent dans des villas et se rendent en ville en voiture.

Plutôt que de se focaliser sur les abattages d'arbres aux Allières, lesquels permettront de répondre à un besoin criant en matière de logements, il faudrait

considérer l'ensemble des paramètres liés au problème du réchauffement climatique. La presse a rapporté que le Canton avait diminué le nombre d'abattages de 15% en 2019. Evidemment, il est regrettable d'abattre des arbres centenaires, mais cet élément doit être mis en balance avec le nombre de replantations.

Aujourd'hui, la Ville doit prendre ses responsabilités et se pencher sur le fait qu'elle accueille 120 000 voitures de pendulaires chaque jour. Or, la création de parkings ne permettra pas de limiter ce phénomène. Les partis élus au Conseil municipal ont tout intérêt à étudier le PSV du SEVE pour aller de l'avant et mener les actions nécessaires au bien-être de la population.

Une commissaire aimerait avoir l'avis du magistrat sur la problématique des bureaux vides.

M. Hodgers note que ces bureaux se trouvent dans des secteurs régis par les normes d'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et d'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). Il ne compte pas transformer ce type de surfaces en logements d'habitation. Il faut rappeler que la loi votée en 2015 qui prévoyait de transformer certaines surfaces commerciales et bureaux vacants en logements n'a pas eu les effets escomptés. Actuellement, seuls 20 logements supplémentaires ont vu le jour. Les solutions pour répondre à la demande de logements doivent être trouvées ailleurs.

Le Canton n'est pas capable de loger sa propre population puisque 30 000 Genevois habitent en France voisine.

Un commissaire aimerait savoir si les autorisations d'abattages prennent en compte la taille et l'âge des arbres.

M. Fouvy confirme que l'âge et la taille des arbres font partie des critères d'évaluation d'abattages. Le Service du paysage et des forêts doit effectuer une pesée d'intérêts pour se prononcer sur les projets.

Un commissaire demande si les autorisations d'abattages peuvent être réévaluées.

M. Fouvy lui répond par la négative.

M. Hodgers confirme qu'il n'est pas possible de casser une autorisation d'abattage. Toutefois, il est possible de revoir certains abattages si le maître d'ouvrage accepte d'entrer en négociation.

Un commissaire demande si le Canton compte limiter les abattages de confort.

M. Fouvy relève que l'impulsion a été donnée. Cela dit, chaque cas est particulier.

M. Hodgers rappelle que le projet des Allières a été voté à l'unanimité du Conseil municipal en 2011. A cette époque, aucun élu n'a interrogé le Canton sur

le nombre d'abattages. Cet exemple montre à l'envis que la question des arbres nécessite de procéder à une pesée d'intérêts. Encore une fois, la question de la protection des habitants contre les îlots de chaleur ne doit pas être réduite aux abattages.

Un commissaire voudrait savoir pourquoi le parc prévu dans le secteur Aca-cias du PAV a été abandonné.

M. Hodgers lui répond que le parc a été supprimé parce que la Ville a choisi d'étaler la surface de l'école primaire.

Un commissaire demande si le projet Cool City prend en compte la question de la ventilation.

M. Fouvy le confirme.

Comme évoqué précédemment, la commission a estimé être en mesure de voter la motion suite à ses diverses auditions et sans remise de l'avis des auditionnés sur l'abattage massif d'arbres au quai du Seujet décidé par les SIG car M. Hodgers a souligné que s'il est vrai que certains abattages de confort peuvent être évités. Tout est question de pesée d'intérêts. L'essentiel des abattages est justifié. La plupart d'entre eux concernent des questions de sécurité. Il sied aussi de relever, dans le cadre des abattages des arbres, que le déplacement du chantier des SIG aurait eu un coût important.

Vote

Le président a ainsi mis au vote la motion M-1461.

La motion M-1461 est acceptée à l'unanimité des membres présents.